

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education Question n°146  
de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des  
Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012015**

**Signataire : SA/ML**

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projet 2012  
"Animation sociale des quartiers- Sécurité", dans le cadre de l'aide à la parentalité**

**EXPOSE :**

Le Conseil Régional d'Ile-de-France finance des actions répondant à la politique régionale en matière de prévention-sécurité.

Les quatre axes suivants sont soutenus par le Conseil Régional ; l'aide à la parentalité, l'éducation à la citoyenneté, l'accès au droit, l'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison.

Dans le cadre de l'appel à projet 2012 « Animation sociale des quartiers – Sécurité », la ville propose de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Régional pour l'action suivante :

- **Aide à la parentalité** pour un montant de 3 500 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions pour un montant total de 3 500 € auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012015**

**Signataire : SA/ML**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projet 2012 "Animation sociale des quartiers- Sécurité", dans le cadre de l'aide à la parentalité**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat signée en 1999 entre la Préfecture de Région et la Région Ile-de-France en vertu de la délibération n°CP 99-176 du 17 juin 1999,

Vu la délibération n°CR 30-07 du 13 mars 2007 portant approbation du dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet « développement et animation sociale des quartiers »,

Considérant que le Conseil Régional peut financer des projets d'aide à la parentalité, répondant à la politique régionale en matière de prévention- sécurité,

Considérant le fait que la commune développe des actions d'aide à la parentalité pouvant prétendre à ces subventions de la part du conseil régional,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à solliciter la demande de subvention, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, d'un montant total de 3 500 € correspondant à l'action suivante :

- Aide à la parentalité (3 500€)

**DIT QUE** : le financement alloué par le Conseil Régional sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code dispositif
400	74	7472	63	REAAP

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué